



*Communiqué de presse  
Paris, le 21 décembre 2017*

## **Habitat et hébergement : une stratégie régionale coordonnée Signature de l'arrêté de publication du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement**

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a signé le 19 décembre dernier, l'arrêté publiant le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH), à la suite de son adoption définitive par le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Ce schéma, qui s'inscrit dans le respect des orientations du Schéma directeur de la région d'Île-de-France décline les objectifs franciliens de construction de 70 000 logements par an et fixe, en articulation avec la politique du logement, les grandes orientations d'une politique de l'hébergement et de l'accès au logement. Il détermine les objectifs à atteindre en matière de construction et d'amélioration des structures d'hébergement, et les réponses aux besoins des personnes en situation d'exclusion.

### **Le SRHH : une stratégie régionale partagée pour favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs**

Le SRHH est un document de référence pour l'ensemble des acteurs franciliens concernés. Il offre un cadre d'harmonisation des politiques locales pour une efficacité renforcée et constitue, pour les six années de sa mise en œuvre, une stratégie d'ensemble partagée.

### **Le SRHH un cadre de coordination et de convergence des politiques de l'habitat et de l'hébergement en Île-de-France**

Le SRHH est porteur d'une vision partagée des enjeux et des priorités de l'intervention publique en matière d'habitat et d'hébergement et doit permettre de mettre en œuvre des réponses coordonnées, à la hauteur des besoins croissants de la demande des Franciliens.

### **Le CRHH, un pilotage régional pour plus de cohérence**

Définissant des orientations prioritaires et des objectifs territorialisés, élaborés en concertation au sein du CRHH, le SRHH permet au comité de jouer pleinement son rôle d'impulsion et de mise en cohérence des politiques de l'habitat et de l'hébergement dont la mise en œuvre implique l'action coordonnée de l'ensemble des acteurs selon leurs compétences respectives.

### **Un SRHH élaboré en concertation avec les acteurs de l'habitat et de l'hébergement**

Afin de favoriser l'appropriation collective des enjeux et défis à relever en matière d'habitat et d'hébergement en Île-de-France, les différents collègues du CRHH ont été pleinement associés à l'élaboration du SRHH, qui sera prochainement publié au recueil des actes administratifs, et sur les sites de la préfecture de la région d'Île-de-France et de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL).

### **Contact presse**

Préfecture de Paris et d'Île-de-France  
01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)